

Département  
du Haut-Rhin

Commune de **BLOTZHEIM**  
=====

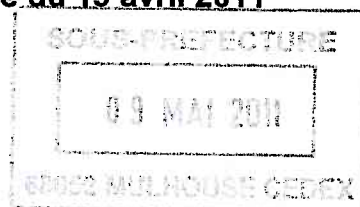
Arrondissement  
de Mulhouse .

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du conseil  
municipal**

=====

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 27  
Conseillers présents : 24  
Conseillers absents : 3  
Procurations : 3

**Séance du 19 avril 2011**



Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH**, Jean-Marc **HAAS**, adjoints.

Mmes & MM. Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Audrey **GOEPFERT**, Maryvonne **THUET**, Yves **MAURER**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Christophe **SCHLICHT**, Loïc **DOEBELIN**, Yolande **WINTZERITH**, Marie-Claude **JORDAN** & Fabien **HENGY**, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Christine **PIRON**, Mme Anne **MECKER**, M. Pierre **HERZOG**, conseillers municipaux.

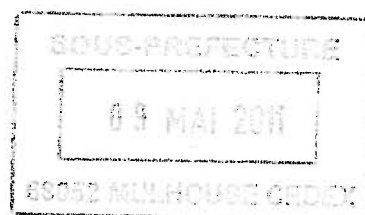
---

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2011**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM**

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, par 21 voix pour (dont 4 procurations) et 4 abstentions (dont 1 procuration), approuve le procès-verbal de la séance publique du 17 mars 2011.
3. Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'élire au scrutin secret un nouvel adjoint conformément à l'article L.122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de remplacer l'adjoint démissionnaire, M. Julien **ZIMMERMANN**, et valide l'élection de M. Yves **MAURER** par 26 voix après le dépouillement du vote qui prendra ainsi la place de 5ème adjoint avec la délégation relative à la voirie, aux bâtiments communaux, aux cours d'eau & ruisseaux, au cimetière et au fonctionnement des services techniques.

Le positionnement des adjoints est désormais le suivant :

- 1<sup>er</sup> adjoint : M. Lucien GASSER,
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Mme Sandrine SCHMITT,
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Mme Stefania EHKIRCH,
- 4<sup>ème</sup> adjoint : M. Jean-Marc HAAS,
- 5<sup>ème</sup> adjoint : M. Yves MAURER.



4. Le conseil municipal ayant décidé à l'unanimité des membres présents et représentés que la désignation des membres de la nouvelle commission « voirie et bâtiments communaux » se fasse à main levée, valide, toujours à l'unanimité, la composition de ladite commission comme suit : M. Yves MAURER, M. Julien ZIMMERMANN, Mme Gilberte BISCH, Mme Huguette HASSEL, M. Loïc DOEBELIN, M. Jean-Marc HAAS et M. Pierre STOFFELBACH sachant que le Maire est membre de droit.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les taux de fiscalité directe locale pour 2011 comme suit : taxe d'habitation = 17,60 %, taxe foncier bâti = 15,16 %, taxe foncier non bâti = 66,44 % et cotisation foncière des entreprises = 19,95 %.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le transfert de la somme de 20.000,- € au titre des restes à réaliser de 2010 du chapitre 020 sur l'article 2315-opérations 9036 et prend note que ce transfert n'entraîne aucun changement ni du compte administratif 2010 de la commune ni du compte de gestion 2010 excepté la modification des pages y relatives.

7. Le conseil municipal, par 23 voix pour (dont 2 procurations) et 4 abstentions (dont 1 procuration), fixe le produit des impositions directes à 1.654.050,- €, approuve et vote le budget primitif 2011 à 2.714.000,- € le montant des crédits correspondant aux dépenses d'investissement engagées non mandatées (reportés au budget de l'exercice 2011) et à 332.000,- € le montant des crédits correspondant aux recettes engagées non encaissées (reportés au budget de l'exercice 2011).

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et vote le budget primitif 2011 ainsi que le montant des crédits correspondant aux dépenses d'investissement engagées non mandatées, reportés au budget de l'exercice 2011 à 585.853,02 €

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant N° 1 à la convention de délégation de construction et d'exploitation du Casino de Blotzheim.

09 MAI 2011

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les nouveaux tarifs locaux (droits et taxes, participations pour l'utilisation des locaux du Palais Beau Bourg et du Foyer Saint-Léger, grille tarifaire du cimetière, tarifs d'abonnement de la bibliothèque et récapitulation de loyers) conformément à un tableau joint et charge le Maire de leur application aux dates indiquées.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le lancement de la phase 2 des travaux de l'opération d'aménagement de la Zone d'Activités Economiques « Haselaecker » pour un montant prévisionnel des travaux de 998.855,50 € HT (phase APD), autorise le Maire à lancer le marché de travaux correspondant et à signer l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre en fixant les honoraires du maître d'œuvre en fonction du montant prévisionnel des travaux des 2 phases, soit 1.544.058,50 € HT, et tenant compte d'une mission supplémentaire au titre de la loi sur l'eau de 5.000,- € HT.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études préalables à la rénovation de l'Eglise Saint-Léger et d'en assurer le financement en totalité en raison de l'insuffisance financière du Conseil de Fabrique, charge le Maire de signer tous les documents y relatifs, de solliciter les subventions éligibles et notamment la subvention au titre des confortations des édifices culturels et d'attester l'inscription budgétaire des dépenses au budget 2011 en section d'investissement.

13. Le conseil municipal prend note de l'état annuel des acquisitions et des cessions de terrains pour l'année 2010.

14. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le devis de travaux à hauteur de 10.692,71 € établi par l'Office Nationale des Forêts concernant le programme des travaux patrimoniaux pour 2011 au sein de la forêt communale de Blotzheim.

15. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des activités des vacances d'été 2011 des « Mikados », fixe les grilles tarifaires y relatives et charge le Maire de leur application.

16. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme des vacances de printemps et d'été 2011 dans le cadre des activités « jeunesse », fixe les grilles tarifaires y relatives et charge le Maire de leur application.

17. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la subvention à l'association du « Trottoirfascht » à hauteur de 2.100,- € à l'instar des années précédentes, la prise en charge par la commune de différentes dépenses (prise en charge d'animations & financement de la location des divers chapiteaux nécessaires aux guinguettes des associations locales) ainsi que l'aide logistique en liaison avec le personnel communal et charge le Maire du mandatement desdites aides.

18. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la mise en place d'un nouveau carré au cimetière, valide la création d'un ossuaire dans le site cinéraire à proximité du colombarium, autorise le Maire au mandatement de la dépense y relative, soit 2.618,04 €, et toutes dépenses d'aménagement à venir, décide de renommer les parties du cimetière comme présenté et approuve le nouveau règlement intérieur et du site cinéraire.

19. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement du concours communal des maisons fleuries de Blotzheim.

20. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le cahier des charges fixant les modalités d'adjudication de la parcelle communale sise rue du Chant des Oiseaux.

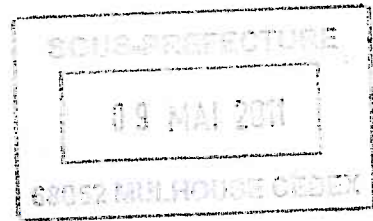
21. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente d'une parcelle communale de 24 m<sup>2</sup> au droit du N° 31 rue du Moulin à M. et Mme BURKLE au prix total de 540,- €, charge le Maire de nommer un commissaire enquêteur et de procéder à une enquête publique afin d'entériner le déclassement de cette parcelle du domaine public en domaine privé communal et autorise le Maire à la signature de l'acte de vente à venir et au paiement des honoraires du commissaire enquêteur sachant que tant les honoraires du notaire que ceux du géomètre sont à la charge de M. et Mme BURKLE.

22. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le déclassement de quelques parcelles plantées non affectées à la circulation situées au Chemin du Calvaire du domaine public en domaine privé communal, charge le Maire de nommer un commissaire enquêteur et de procéder à une enquête publique afin d'entériner ce déclassement et autorise le Maire à la signature de toutes pièces utiles dans le cadre de cette procédure ainsi qu'à la prise en charge de tous les frais à intervenir, notamment les honoraires du géomètre et du commissaire enquêteur.

23. Le conseil municipal prend note des actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre des délégations d'attribution lui ayant été conférées en vertu de la délibération N° 5 du 28 mai 2009.

24. Le conseil municipal prend note que le rapport d'activités 2010 du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux est consultable en mairie aux heures d'ouverture des bureaux au public.

25. Divers.



Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.

Le Maire,  
Jean-Paul MEYER

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the printed name of the Mayor.